TIRAGE EXPOCAM 2021

AUCUN ACHAT REQUIS

Règlements

- 1. Comment participer/Durée du tirage: Le tirage Expocam 2021 débute le mercredi 22 septembre 2021, dès l'ouverture du Salon ExpoCam 2021 qui se déroule à l'Espace Saint-Hyacinthe (2710 avenue Beauparlant, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 4M8) La date de clôture du tirage est le jeudi 23 septembre 2021 à 17 h 00 HNE. Le participant doit scanner son laissez-passer visiteur sur au moins 1 des 5 bornes de participation au tirage placées dans les salles des exposants de l'Espace Saint-Hyacinthe, soit boîte Numéro 1 à coté du kiosque de Navistar # 1005, Numéro 2 à côté du kiosque# 1445, Numéro 3 à côté du kiosque # 2136. Numéro 4 à côté du kiosque # 3430, Numéro 5 à côté du kiosque # 4620, Les participants au concours doivent scanner leur laissez-passer à l'une des bornes de tirage au plus tard le jeudi 23 septembre 2021 avant 17 h 00 HNE, pour être acceptés dans le cadre du tirage Expocam 2021. Aucun achat n'est requis pour participer au tirage. Les commanditaires du tirage deviennent propriétaire des informations sur tous les laissez-passer scanner sur leur borne de participation et n'accepteront aucune responsabilité quant aux laissez-passer non correctement scannés sur leur borne de tirage. Maximum UN (1) laissez-passer scanner par personne et par borne. En prenant part à ce tirage, le participant accepte de respecter ses règlements et de se conformer aux décisions des commanditaires.
- 2. Admissibilité: Le tirage Expocam 2021 est offert au résident du Canada ayant atteint l'âge de la majorité établi dans la province ou le territoire où il habite au moment de sa participation au tirage. Ne peuvent participer à ce tirage: les employés des commanditaires et les membres de la famille immédiate qui habitent avec telles personnes, leurs agences de publicité et de promotion et les exposants du Salon ExpoCam 2021.
- 3. **Méthode d'attribution du prix**: L'attribution des prix s'effectuera à l'aide d'un logiciel (sélecteur de nom aléatoire) qui tirera les noms des gagnants, utilisant le le code unique de chaque laissez-passer correspondant aux noms des visiteurs. Le premier nom tiré au sort méritera le prix.
- 4. Le prix: Cinq (5) casques à réalité virtuelle, ayant une valeur approximative au détail de 400 \$ chacun. Le prix doit être accepté tel que décerné. Il ne peut pas être remplacé ni échangé pour de l'argent comptant. Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participants ayant scanné leur laissez-passer avant la date de clôture du concours. Les commanditaires ne sont pas responsables de la marchandise offerte en prix.

- 5. Le tirage: Le tirage au sort du prix sera effectué vers 11h00 HNE le vendredi 8 octobre 2021 au bureau de Newcom Média Québec inc. parmi tous les participants admissibles ayant scannés leur laissez-passer pendant le salon. Les commanditaires communiqueront uniquement avec les personnes dont le nom aura été tiré, soit par la poste, par courriel ou par téléphone dans les DIX (10) jours ouvrables suivant la date du tirage au sort. Les commanditaires du concours ne pourront pas être tenu responsables pour tout renseignement inexact. S'il est impossible de rejoindre les personnes dont le nom a été tiré dans lesdits DIX (10) jours ouvrables, celle-ci sera disqualifiée et un nouveau tirage au sort aura lieu parmi la liste des participants admissibles restants, dans le but de sélectionner un autre gagnant. Avant de pouvoir être déclarée gagnante, la personne dont le nom a été tiré au sort devra signer un formulaire de déclaration et de dégagement de responsabilité confirmant qu'elle a respecté les règlements officiels du tirage Expocam 2021, qu'elle autorise les commanditaires du concours, et leurs agents respectifs, à annoncer et à publier son nom, adresse (ville et province seulement) et une photographie ou image ou autre similitude, et ce, sans compensation, à tout moment, si besoin est, pour toute publicité ultérieure.
- 6. Renseignements généraux: Tous les bulletins de participation deviennent la propriété permanente des commanditaires du tirage Expocam 2021. Ce tirage est soumis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'y appliquent. Aucun gagnant n'aura à se soumettre à une épreuve quelconque pour obtenir son prix à part de respecter les règlements contenus aux présentes. En prenant part à ce tirage, les participants acceptent de se soumettre aux règlements officiels et aux décisions, des commanditaires chargés de juger le concours, qui concernent tous les aspects du concours, lesquelles sont finales, exécutoires et sans appel. Tous les renseignements personnels recueillis seront utilisés par les commanditaires et le fournisseur de prix, à leurs seules discrétions. En s'inscrivant à ce tirage, chaque participant consent à la cueillette et à l'usage de ses renseignements personnels par les commanditaires et par le fournisseur de prix. Les commanditaires ne vendront pas ni ne transmettra les renseignements personnels recueillis à des tierces parties, sauf à des fins d'administration du concours. Les commanditaires se réservent le droit d'annuler toute inscription au concours. Pour les résidents du Québec: Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Pour tout autre participant, tout litige doit être intenté dans la ville de Toronto, Province de l'Ontario, Canada.